

FRANÇOISE SPIRI

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE  
DE VERSAILLES

5, PLACE CHARRAS - 92400 COURBEVOIE

28 MAR 2005  
34717

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA SCISSION

SUR

LA VALEUR DES APPORTS

DES SOCIETES

HELIOS

T1

PROXIMARK

SIGNAROUTES

SIGNAROUTES FRANCHE COMTE

A

LA SOCIETE GROUPE HELIOS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA SCISSION

SUR

LA VALEUR DES APPORTS PARTIELS D'ACTIF

DES SOCIETES

HELIOS

T1

PROXIMARK

SIGNAROUTES

SIGNAROUTES FRANCE COMTE

A LA SOCIETE GROUPE HELIOS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,  
Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission de Commissaire à la scission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Lure, Chambre Commerciale, en date du 8 avril 2003 concernant l'apport partiel d'actif des sociétés HELIOS, T1, PROXIMARK, SIGNAROUTES, SIGNAROUTES FRANCHE COMTE à la société GROUPE HELIOS, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 236-10 du Code de commerce.

Les actifs nets apportés ont été arrêtés dans les traités d'apport partiel d'actif signés par les représentants des sociétés concernées en date du 24 avril 2003.

Les traités d'apport partiel d'actif des sociétés HELIOS et T1 comportaient des erreurs matérielles. Des projets modificatifs d'apport partiel d'actif ont été établis et nous ont été communiqués par les Présidents des sociétés apportteuses. Les Assemblées Générales de ces sociétés et de la société bénéficiaire sont appelées à se prononcer sur lesdites modifications.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

Nos travaux ont porté sur les traités d'apport partiel d'actif du 24 avril 2003 pour les sociétés PROXIMARK, SIGNAROUTES et SIGNAROUTES FRANCHE COMTE et sur les projets modifiés d'apport partiel d'actif du 28 avril 2003 pour les sociétés HELIOS et T1.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Le plan de notre rapport sera le suivant :

**1. Présentation de l'opération**

- 1.1. Sociétés concernées
- 1.2. Description de l'opération
- 1.3. Motifs et buts de l'opération
- 1.4. Bases de l'apport
- 1.5. Propriété – Jouissance
- 1.6. Fiscalité
- 1.7. Rémunération des apports partiels d'actif

**2. Description détaillée des apports partiels d'actif**

- 2.1. Apports des sociétés PROXIMARK, SIGNAROUTES et SIGNAROUTES FRANCHE COMTE
- 2.2. Apports des sociétés HELIOS et T1
- 2.3. Impact global des apports partiels d'actif

**3. Diligences et appréciation de la valeur des apports partiels d'actif**

- 3.1. Diligences effectuées par le Commissaire à la scission
- 3.2. Appréciation de la valeur des apports partiels d'actifs

**4. Conclusion**

## 1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS PARTIELS D'ACTIF

### 1.1 Sociétés concernées

Les sociétés HELIOS, T1, PROXIMARK, SIGNAROUTES ET SIGNAROUTES FRANCHE COMTE apportent à la société GROUPE HELIOS une branche complète d'activité.

#### 1.1.1 Société GROUPE HELIOS

La société GROUPE HELIOS est une société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 421 896 200, dont le siège social est situé 7/9 place des Ternes 75017 Paris.

Le capital social est réparti en 500 parts de 15,2449 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société GROUPE HELIOS a pour objet :

- la signalisation routière, le marquage et l'effaçage au sol ou en tous genres,
- l'achat et la vente de peintures et de matériel de signalisation,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes ;
- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, économiques ou juridiques, financières, civiles ou commerciales, pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à cet objet ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;
- la participation, directe ou indirecte, de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

#### 1.1.2 Société HELIOS

La société HELIOS est une société anonyme au capital de 3.200.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro B 429 853864, dont le siège social est situé 10-12, rue de la Victoire 93150 Le Blanc Mesnil. Le capital social est réparti en 200.000 actions de 16 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Son objet social est :

- la signalisation routière, le marquage et l'effaçage au sol ou en tous genres, l'achat et la vente de peintures et de matériel de signalisation, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes ;
- la propriété et la gestion de titres, droits sociaux et valeurs mobilières de diverses sociétés et groupements intervenant notamment dans le secteur de la signalisation routière ou du marquage au sol ou dans des secteurs complémentaires ou connexes, ainsi que toutes activités ou opérations financières, mobilières ou immobilières ou autres, dès lors que ces activités ou opérations sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

#### 1.1.3 Société T1

La société T1 est une société par actions simplifiée au capital de 250.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims sous le numéro B 432 353 134, dont le siège social est situé 10, route de la Neuville 51450 Betheny.

Le capital social est réparti en 2.500 actions de 100 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Son objet social est :

- la signalisation routière horizontale ou verticale, le marquage et l'effaçage au sol ou en tous genres, l'achat et la vente de peintures et de matériel de signalisation, l'importation ou l'exportation de tous matériels et produits s'y rapportant ;
- la participation par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à l'objet ci-dessus, directement ou indirectement, par voie, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

#### 1.1.4 Société PROXIMARK

La société PROXIMARK est une société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro B 431 267 665, dont le siège social est situé 25, rue du Tremblay 38130 Echirolles.

Le capital social est réparti en 2.500 actions de 200 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société PROXIMARK a pour objet :

- la signalisation routière horizontale ou verticale, le marquage et l'effaçage au sol ou en tous genres, l'achat et la vente de peintures et de matériel de signalisation, l'importation ou l'exportation de tous matériels et produits s'y rapportant ;
- la participation par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à l'objet ci-dessus, directement ou indirectement, par voie, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

#### 1.1.5 Société SIGNAROUTES

La société SIGNAROUTES est une société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro B 343 715 777, dont le siège social est situé 30, rue des Osiers 78310 Coignières.

Le capital social est réparti en 3.125 actions de 160 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société SIGNAROUTES a pour objet :

- la propriété et l'exploitation d'une entreprise de signalisation routière permanente, chantier, installation, entretien, marquage au sol, (parking, terrains de sport ...), marquage et effaçage en tous genre, achat et vente de matériel de signalisation ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

#### 1.1.6 Société SIGNAROUTES FRANCHE COMTE

La société SIGNAROUTES FRANCHE COMTE est une société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lure sous le numéro B 438 735 417, dont le siège social est situé 38, Faubourg de Belfort, Zone industrielle en Salamon, 70400 Héricourt.

Le capital social est réparti en 2.500 actions de 16 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

La société SIGNAROUTES FRANCHE COMTE a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- la signalisation routière horizontale ou verticale, le marquage et l'effaçage au sol ou en tous genres, l'achat et la vente de peintures et de matériel de signalisation, l'importation ou l'exportation de tous matériels et produits s'y rapportant ;
- la participation par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à l'objet ci-dessus, directement ou indirectement, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ;
- et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes et susceptibles de faciliter le développement de la société.

### 1.2 Description de l'opération

Les sociétés GROUPE HELIOS, HELIOS, T1, PROXIMARK, SIGNAROUTES, SIGNAROUTES FRANCHE COMTE appartiennent au même groupe de sociétés, le groupe HELIOS.

Les sociétés HELIOS, T1, PROXIMARK, SIGNAROUTES, SIGNAROUTES FRANCHE COMTE apportent à la société GROUPE HELIOS des branches complètes d'activité.

### 1.3 Motifs et buts de l'opération

Les motifs et buts qui ont incité les dirigeants des sociétés HELIOS, T1, PROXIMARK, SIGNAROUTES et SIGNAROUTES FRANCHE COMTE à envisager ces opérations d'apports partiels d'actif à la société GROUPE HELIOS, peuvent s'analyser ainsi qu'il suit :

Dans le cadre de la restructuration souhaitée par la société HELIOS, ses filiales, à savoir T1, SIGNAROUTES, SIGNAROUTES FRANCHE COMTE, et PROXIMARK doivent apporter leur activité de signalisation routière et de marquage exercée dans différentes régions françaises, à la société GROUPE HELIOS.

De son côté, la société HELIOS apporte son activité administrative, comptable et financière et son activité de négoce ; en conséquence, et après l'approbation de cet apport, elle conservera son rôle de holding purement financière.

Ces regroupements au sein d'une seule et même entité auront pour effet de simplifier la gestion administrative, financière et commerciale, d'améliorer la réactivité à l'égard des clients, d'harmoniser la gestion des ressources humaines et de renforcer l'image du nouveau GROUPE HELIOS.

#### 1.4 Bases des apports partiels d'actifs

Les termes et conditions des traités d'apports partiels d'actif qui vous sont soumis retiennent pour base les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2002 des sociétés concernées, qui seront soumis à l'approbation de l'actionnaire unique ou de l'associé unique le 5 juin 2003.

#### 1.5 Propriété - Jouissance

La société GROUPE HELIOS sera propriétaire des biens et droits apportés à compter du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société, qui approuvera les apports partiels d'actif et qui procédera à l'augmentation corrélative de son capital social.

Elle en aura la jouissance rétroactivement à compter du 1er janvier 2003.

#### 1.6 Fiscalité

Cette opération est placée sous le régime de faveur visé à l'article 210 B du Code Général des Impôts.

#### 1.7 Rémunération des apports

Les apports nets d'actif effectués par les sociétés apportrices sont les suivants :

| Sociétés                  | Apports partiels d'actif<br>en euros |
|---------------------------|--------------------------------------|
| HELIOS                    | 272.822,73                           |
| T1                        | 411.048,24                           |
| PROXIMARK                 | 757.259,92                           |
| SIGNAROUTES               | 811.181,13                           |
| SIGNAROUTES FRANCHE COMTE | 41.130,74                            |
| <b>TOTAL</b>              | <b>2.293.442,76</b>                  |

Nous attirons votre attention sur les apports partiels d'actifs effectués par les sociétés HELIOS et T1.

Les montants repris dans le tableau ci-dessus correspondent aux apports d'actifs et de passifs indiqués dans les projets modificatifs de traités d'apports partiels d'actifs du 28 avril 2003.

En effet, des erreurs matérielles ont affecté la rédaction des traités d'apports partiels d'actifs effectués par les sociétés HELIOS et T1 signés le 24 avril 2003.

Vous serez appelés à corriger lesdits traités d'apports sur la base des rectifications apportées dans les projets modificatifs de traités d'apports partiels d'actifs en date du 28 avril 2003.

En rémunération de ces apports partiels d'actifs après modifications, 150.440 parts sociales nouvelles de 15,2449 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seront créées par la société GROUPE HELIOS à titre d'augmentation de son capital pour un montant de 2.293.442,76 euros.

Les créations de parts nouvelles sont listées ci-après :

| Sociétés                  | Nombre de parts nouvelles | Montant de l'augmentation de capital | Capital social de GROUPE HELIOS après apports |
|---------------------------|---------------------------|--------------------------------------|---|
| HELIOS                    | 17.896                    | 272.822,73                           | 280.445,18                                    |
| T1                        | 26.963                    | 411.048,24                           | 691.493,42                                    |
| PROXIMARK                 | 49.673                    | 757.259,92                           | 1.448.753,34                                  |
| SIGNAROUTES               | 53.210                    | 811.181,13                           | 2.259.934,47                                  |
| SIGNAROUTES FRANCHE COMTE | 2.698                     | 41.130,74                            | 2.301.065,21                                  |
| <b>TOTAL</b>              | <b>150.440</b>            | <b>2.293.442,76</b>                  | <b>2.301.065,21</b>                           |

Les valorisations par actions ou parts et les poids relatifs sont détaillées dans les deux tableaux suivants.

**Valorisation par action ou part :**

|                           |   |          |       |
|---------------------------|---|----------|-------|
| GROUPE HELIOS             | = | 15,2449  | euros |
| HELIOS                    | = | 1,3641   | euros |
| T1                        | = | 164,4192 | euros |
| PROXIMARK                 | = | 302,9039 | euros |
| SIGNAROUTES               | = | 259,5779 | euros |
| SIGNAROUTES FRANCHE COMTE | = | 16,4522  | euros |

**Poids relatifs :** (nombre de parts de la société GROUPE HELIOS pour une action)

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| HELIOS                    | 0,0895  |
| T1                        | 10,7852 |
| PROXIMARK                 | 19,8692 |
| SIGNAROUTES               | 17,0272 |
| SIGNAROUTES FRANCHE COMTE | 1,0792  |

La société GROUPE HELIOS a été valorisée au montant de son capital social dans la mesure où elle n'a aucune activité.

2. DESCRIPTION DETAILLÉE DES APPORTS

2.1. Apports des sociétés PROXIMARK, SIGNAROUTES, SIGNAROUTES FRANCHE COMTE

2.1.1 Actifs apportés par les sociétés PROXIMARK, SIGNAROUTES, SIGNAROUTES FRANCHE COMTE

| Description des actifs apportés en euros | PROXIMARK    | SIGNAROUTES  | SIGNAROUTES FRANCHE COMTE |
|--|--------------|--------------|---------------------------|
| Immobilisations incorporelles            |              |              |                           |
| - Fonds commercial                       | Pour mémoire | 60.217,36    | 76.224,51                 |
| - Autres immobilisations incorporelles   | 792,33       | 1.799,38     |                           |
| Immobilisations corporelles              | 1.266.604,16 | 262.173,36   | 19.765,16                 |
| Immobilisations financières              | 18.192,54    |              | 516,87                    |
| - Participations et créances rattachées  |              | 24.419,23    |                           |
| - Autres immobilisations financières     |              | 10.245,48    |                           |
| Stock                                    |              |              |                           |
| - Marchandises                           |              |              |                           |
| - Matières premières, approvisionnements | 627.468,67   | 441.751,92   | 58.171,13                 |
| - En cours de production, de services    | 315.999,48   | 433.309,63   | 15.225,08                 |
| Créances                                 |              |              |                           |
| - Clients et comptes rattachés           | 2.877.315,98 | 3.758.844,01 | 469.970,17                |
| - Fournisseurs débiteurs                 | 17.581,52    | 13.191,47    |                           |
| - Personnel                              | 38.293,71    |              | 1.573,14                  |
| - Etat impôt sur les bénéfices           |              | 4.456,00     |                           |
| - Etat taxes sur le chiffre d'affaires   | 368.394,21   | 363.716,63   | 22.268,56                 |
| - Autres créances                        | 4.992,00     | 24.564,89    | 2.830,00                  |
| Disponibilités                           | 152.957,61   | 144.572,90   | 5.392,66                  |
| Charges constatées d'avance              | 47.343,92    | 38.080,56    | 5.845,15                  |
| Charges à répartir                       | 10.375,00    | 7.281,96     |                           |
| Total des actifs apportés                | 5.746.311,13 | 5.586.624,78 | 677.782,43                |

Tous les actifs listés ci-dessus sont apportés à leur valeur nette comptable dans les livres des sociétés concernées au 31 décembre 2002.

2.1.2 Passifs transmis par les sociétés PROXIMARK, SIGNAROUTES, SIGNAROUTES FRANCHE COMTE

Les passifs transmis sont les suivants :

| Description des passifs transmis                 | PROXIMARK           | SIGNAROUTES         | SIGNAROUTES FRANCHE COMTE |
|--|---------------------|---------------------|---------------------------|
| Emprunts   | 139.552,75          | 178.275,08          | 288,44                    |
| Découverts, concours bancaires                   |                     |                     |                           |
| Emprunts et dettes financières divers (associés) | 1.277.261,62        | 731.482,59          | 253.627,61                |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés         | 1.917.499,18        | 1.710.295,56        | 206.633,99                |
| Dettes fiscales et sociales                      | 992.683,21          | 847.087,31          | 176.101,65                |
| Dettes sur immobilisations                       |                     | 17.940,00           |                           |
| Autres dettes                                    | 662.054,45          | 1.292.363,11        |                           |
| <b>Total des passifs transmis</b>                | <b>4.989.051,21</b> | <b>4.777.443,65</b> | <b>636.651,69</b>         |

Les passifs transmis sont évalués à leur valeur comptable au 31 décembre 2002 dans les livres des sociétés concernées.

Aucune évaluation des passifs latents n'a été prise en compte. Les engagements de retraite n'ont notamment pas été provisionnés, ni inscrits en engagements hors bilan.

## 2.2. Apports des sociétés HELIOS et T1

### 2.2.1 Apports de la société Helios

Le Président de la société anonyme HELIOS nous a informés que le traité d'apport signé le 24 avril 2003 comporte les erreurs suivantes :

L'activité holding a été incluse par erreur dans le traité d'apport signé le 24 avril 2003. Par conséquent, les titres de participations détenus par la société HELIOS et une partie des autres créances et des autres dettes ont été ajoutés par erreur aux éléments d'actif et de passif apportés.

En conséquence, par ce même courrier en date du 28 avril 2003, le Président de la société nous a transmis un projet de traité d'apport, dont les modifications vont être soumises à votre approbation, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

| Description des actifs apportés en euros | HELIOS       |
|--|--------------|
| Immobilisations incorporelles            |              |
| - Fonds commercial                       | Pour mémoire |
| - Autres immobilisations incorporelles   | 42.327,46    |
| Immobilisations corporelles              | 46.056,10    |
| Immobilisations financières              |              |
| - Autres immobilisations financières     | 34.329,59    |
| Stock                                    |              |
| - Marchandises                           | 63.007,98    |
| - Matières premières, approvisionnements |              |
| - En cours de production, de services    |              |
| Créances                                 |              |
| - Clients et comptes rattachés           | 373.632,92   |
| - Fournisseurs débiteurs                 | 359.020,53   |
| - Etat impôt sur les bénéficiaires       | 36.789,00    |
| - Etat taxes sur le chiffre d'affaires   | 64.361,31    |
| Disponibilités                           | 10,13        |
| Charges constatées d'avance              | 18.308,17    |
| Charges à répartir                       |              |
| Total des actifs apportés                | 1.037.843,19 |

Les passifs transmis sont évalués à leur valeur comptable au 31 décembre 2002 dans les livres de la société concernée.

Aucune évaluation des passifs latents n'a été prise en compte. Les engagements de retraite n'ont notamment pas été provisionnés, ni inscrits en engagements hors bilan.

| Description des passifs transmis         | HELIOS            |
|--|-------------------|
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 355.312,22        |
| Dettes fiscales et sociales              | 272.937,80        |
| Autres dettes                            | 135.770,44        |
| <b>Total des passifs transmis</b>        | <b>765.020,46</b> |

### 2.2.2 Apports de la société T1

Le Président de la société par actions simplifiée T1 nous a informés que le traité d'apport signé le 24 avril 2003 comporte les erreurs suivantes :

Certains montants ont fait l'objet de reclassements, sans que l'effet de ces reclassements soit significatif sur l'actif net apporté.

En conséquence, par ce même courrier en date du 28 avril 2003, le Président de la société nous a transmis un projet de traité d'apport, dont les modifications vont être soumises à votre approbation, et dont les caractéristiques sont les suivantes :

| Description des actifs apportés en euros | T1                  |
|--|---------------------|
| Immobilisations incorporelles            |                     |
| - Fonds commercial                       | Pour mémoire        |
| - Autres immobilisations incorporelles   | 179,81              |
| Immobilisations corporelles              | 463.028,00          |
| Immobilisations financières              | 7.717,13            |
| - Participations et créances rattachées  |                     |
| - Autres immobilisations financières     |                     |
| Stock                                    |                     |
| - Marchandises                           |                     |
| - Matières premières, approvisionnements | 437.606,12          |
| - En cours de production, de services    | 524.167,46          |
| Créances                                 |                     |
| - Clients et comptes rattachés           | 1.729.351,07        |
| - Fournisseurs débiteurs                 | 38.007,10           |
| - Personnel                              | 26.045,01           |
| - Etat impôt sur les bénéfices           | 3.811,22            |
| - Etat taxes sur le chiffre d'affaires   | 226.443,35          |
| - Autres créances                        | 57.042,57           |
| Disponibilités                           | 120.216,57          |
| Charges constatées d'avance              | 43.530,35           |
| Charges à répartir                       |                     |
| <b>Total des actifs apportés</b>         | <b>3.677.145,76</b> |

Les passifs transmis sont évalués à leur valeur comptable au 31 décembre 2002 dans les livres de la société concernée.

Aucune évaluation des passifs latents n'a été prise en compte. Les engagements de retraite n'ont notamment pas été provisionnés, ni inscrits en engagements hors bilan.

| Description des passifs transmis                 | T1                  |
|--|---------------------|
| Emprunts   | 45.830,41           |
| Découverts, concours bancaires                   | 105.774,71          |
| Emprunts et dettes financières divers (associés) | 34.521,00           |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés         | 1.236.823,26        |
| Dettes fiscales et sociales                      | 837.316,21          |
| Autres dettes                                    | 1.005.831,93        |
| <b>Total des passifs transmis</b>                | <b>3.266.097,52</b> |

### 2.3 Impact global de l'opération

A l'issue de l'ensemble des apports partiels d'actif, le capital de la société GROUPE HELIOS sera augmenté d'un montant total de 2.293.442,76 euros, par l'émission de 150.440 parts nouvelles d'une valeur nominale de 15,2449 euros, pour porter le capital de 7.622,45 euros à 2.301.065,21 euros.

## 3. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS PARTIELS D'ACTIF

### 3.1 Diligences effectuées par le Commissaire à la scission

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.

En particulier :

- Nous nous sommes réunis avec les dirigeants en vue d'obtenir la description de l'opération et de son contexte.
- Nous avons examiné les documents juridiques des sociétés concernées.
- Nous avons contrôlé la réalité des apports et l'exhaustivité des passifs transmis à la société GROUPE HELIOS.
- Nous avons analysé les valeurs individuelles proposées dans le traité d'apport.
- Nous avons effectué une approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

- Nous avons revu les dossiers des commissaires aux comptes des sociétés concernées sur les comptes annuels des exercices clos au 31 décembre 2002, et obtenu communication de leurs notes de synthèse mentionnant leur intention de certifier sans réserve les comptes au 31 décembre 2002.
- Nous avons vérifié jusqu'à la date de ce rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports.

### 3.2. Appréciation de la valeur des apports

Les diligences que nous avons effectuées nous conduisent à formuler les observations ci-après.

Nous attirons votre attention sur les informations qui nous ont été données par les Présidents des sociétés HELIOS et T1 en ce qui concerne les modifications apportées aux projets de traités d'apports partiels d'actif.

Comme indiqué aux paragraphes 2.2.1 et 2.2.2 ci-dessus, les traités d'apports partiel d'actif des sociétés HELIOS et T1 comportaient les erreurs matérielles suivantes :

- l'activité holding a été incluse par erreur dans le traité d'apport partiel d'actif de la société HELIOS ;
- certains montants n'étaient pas correctement classés dans le traité d'apport partiel d'actif de la société T1.

En conséquence, par un courrier en date du 28 avril 2003, les Présidents respectifs des sociétés HELIOS et T1 nous ont transmis un projet de traité d'apport pour chacune de ces sociétés, dont les modifications vont être soumises à votre approbation.

Notre rapport est basé sur les traités d'apports partiels d'actifs en date du 24 avril 2003 et sur les projets modificatifs des traités d'apports partiels d'actifs en date du 28 avril 2003.

### 3.3. Commentaires sur les apports partiels d'actifs

#### Fonds de commerce de la société SIGNAROUTES FRANCHE COMTE

Le fonds de commerce de la société SIGNAROUTES FRANCHE COMTE, qui est inscrit dans ses livres pour une valeur de 76.224,51 € a été acquis de la société SIGNAROUTES le 4 octobre 2001.

Cette opération a généré dans les comptes de la société SIGNAROUTES au 31 décembre 2001 un profit exceptionnel à due concurrence.

#### Cessions d'immobilisations au sein du groupe

La société HELIOS a cédé au cours de l'exercice 2002, aux sociétés PROXIMARK, T1 et SIGNAROUTES, des immobilisations qu'elle avait acquise au cours de l'année 2000.

Ces immobilisations, constituées essentiellement de matériels de BTP, de matériels roulants hors intempéries, ont été amorties sur 4 ou 5 ans par la société HELIOS bien que leur durée de vie soit estimée à 10 ans.

Selon les devis de ces matériels que nous avons obtenus, et en fonction d'un amortissement calculé depuis la date de mise en service sur la durée de vie estimée, la valeur de cession est équivalente à la valeur à neuf déduction faite d'un amortissement prorata temporis calculé linéairement sur une période de 10 ans.

La cession de ces immobilisations a dégagé une plus-value d'environ 250.000 euros dans les comptes de l'exercice 2002 de la société HELIOS.

#### 4. CONCLUSION

En conclusion de nos travaux et compte tenu des observations décrites au paragraphe 3.2. ci-dessus, nous sommes d'avis que la valeur des apports partiels d'actif indiqués dans le tableau ci-dessous, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les actifs partiels apportés sont au moins égaux au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports partiels d'actif.

| Sociétés                 | Apports partiels d'actif |
|--------------------------|--------------------------|
| HELIOS                   | 272.822,73               |
| T1                       | 411.048,24               |
| PROXIMARK                | 757.259,92               |
| SIGNAROUTES              | 811.181,13               |
| SIGNAROUTES FRANCE COMTE | 41.130,74                |

Fait à Courbevoie, le 2 mai 2003



Françoise SPIRI  
COMMISSAIRE A LA SCISSION